

ARRETE DU MAIRE

Portant désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) de Thue et Mue

LE MAIRE DE THUE ET MUE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'articles 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du nouveau conseil municipal du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-61 du conseil municipal en date du 20 mai 2026 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) de Thue et Mue,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) de Thue et Mue

1. Daniel LE DAUPHIN, conseiller municipal délégué et président de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)
2. Myriam LETELLIER, conseillère départementale (MDPH)
3. Laurent PHILIPPE, conseillère départementale (MDPH)
4. Agnès SOLT, vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. Noémie FOIN, rapporteure générale en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse
6. Ludovic ARNAL, conseiller municipal délégué à la relation avec les commerces et au développement numérique
7. Céline SALLIOT, conseillère municipale
8. Nicolas HAMELIN, directeur de la Maison d'Accueil Spécialisée IKIGAÏ
9. Benjamin LEMONNIER, médecin généraliste
10. Benjamin CAMPOS, conseiller délégué spécial en charge de la mission handicap à la ville de Caen
11. 1 représentant de l'APF France Handicap
12. 1 représentant de l'Association des malentendants
13. 1 représentant de la Coordination Handicap Normandie
14. 1 représentant par bailleur social :
 - a. Inolya
 - b. Partélios
 - c. CDC Habitat
15. 1 représentant des directeurs d'écoles
16. 1 représentant de l'UEMA
17. 1 représentant du SDIS
18. Franck BELLENGER, responsable des services techniques de Thue et Mue
19. Elise RAMAGE, assistante des services techniques de Thue et Mue
20. Bénédicte JULIENNE, responsable des services à la population
21. Sophie FOUCHARD, responsable des services éducatifs et de l'hygiène des bâtiments
22. Daphné TOULLIER, secrétaire du CCAS

Article 2 :

Le Directeur des services a la charge de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet, à Monsieur le Président du Conseil Départemental du Calvados, à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la Mer et aux intéressés.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à THUE ET MUE,
le, **12 JUN 2026**

Le maire,
Michel LAFONT

